MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS Haute Autorité de santé

Décision n° 2016.0065/DP/SG du 22 juillet 2016 de la présidente du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du déontologue

NOR: HASX1630609S

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1451-4 et R. 1451-10 à R. 1451-16;

Vu le curriculum vitae et la déclaration d'intérêts de M. Daniel Ludet;

Vu l'avis du comité déontologie et indépendance de l'expertise du 20 mai 2016,

Décide:

Article 1er

M. Daniel Ludet est nommé déontologue. Il prendra ses fonctions le 17 octobre 2016.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 juillet 2016.

La présidente, Pr A. Buzyn